



Comité préparatoire à la 7^{ème} conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Genève, 13 - 15 avril 2011)

**Intervention prononcée par
Monsieur Jacques RAHARINAIVO
Sous-directeur
Sous-direction du Contrôle des armements et de l'OSCE
(Genève, le 14 avril 2011)**

Monsieur le président,

Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix aux délégations qui ont exprimé leur appréciation pour la manière dont vous avez conduit les travaux de ce comité préparatoire.

Je souhaiterais mettre en relief plusieurs points, qui sont d'importance pour la France dans la perspective de la conférence d'examen.

En 2006, nous avons mis en place une unité d'appui à l'application de la Convention : la qualité de son travail et son utilité sont unanimement reconnues. Depuis près de dix ans, nous mettons en œuvre un programme de travail qui a prouvé sa pertinence dans l'établissement d'un consensus sur les principaux enjeux de mise en œuvre de la Convention : il est nécessaire de poursuivre ce travail.

Pour autant, il reste encore beaucoup à faire. La participation au mécanisme des mesures de confiance reste faible, la dynamique d'universalisation de la Convention doit être relancée, l'impact des progrès de la science et de la technologie sur la Convention devrait être mieux évalué.

Le document final de 2006 a pointé plusieurs éléments sur lesquels il est nécessaire que la VII^e conférence d'examen se penche, notamment :

- les réalisations scientifiques et techniques ayant un rapport avec la Convention ;
- les progrès enregistrés par les Etats-parties dans l'exécution des obligations qu'ils ont contractées au titre de la Convention ;
- l'examen des travaux du processus intersession et les suites à donner à ceux-ci : nous estimons primordial de renouveler le programme de travail quinquennal autour de thèmes pertinents, afin de poursuivre le travail de partage des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre. Nous estimons par ailleurs nécessaire d'examiner une évolution des méthodes de travail de la Convention, ainsi que la capacité des réunions

annuelles à établir des recommandations qui traduiraient de manière concrète le consensus que nous avons déjà ébauché au cours des dernières années ;

- la manière dont l'ISU a rempli ses fonctions et la révision de son mandat. Compte-tenu de la valeur ajoutée de cette unité, la France estime nécessaire de renouveler son mandat et d'engager une discussion sur une extension de ses tâches, là où cela s'avère nécessaire ;
- et enfin, un examen plus approfondi de l'application des mesures de confiance, tant dans l'amélioration de leur clarté que dans l'augmentation de la participation à ce mécanisme, qui demeure une condition essentielle de la transparence entre Etats-parties.

Merci, Monsieur le Président.